

i Viva Catalunya ! PortAventura WORLD



12 - 17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie

MATÉRIEL IMPORTANT :

- De bonnes chaussures

Barcelone

REF : 074 032 001

Barcelone la méditerranéenne, l'une des villes européennes les plus branchées, est réputée pour ses cafés, ses tapas et sa scène culturelle !

C'est aussi la capitale de la Catalogne. La ville propose architecture, promenades, gastronomie et baignades : de quoi bien profiter !

Avec ce programme, laissez-vous guider pour découvrir les incontournables trésors culturels et architecturaux qui ont fait l'histoire de Barcelone. Ce curieux mélange d'art avant-gardiste de Gaudi et d'art gothique du Moyen-Âge, font de cette ville une cité de charme à ne pas manquer.

À deux pas de Barcelone, on découvre le parc d'attractions PortAventura : plongez dans des mondes idylliques et découvrez des attractions fortes en émotions ! Les spectacles inédits font rêver petits et grands pour terminer l'aventure en beauté !



LE SITE



La capitale de la Catalogne regorge de richesses d'architecture : la Sagrada Família, le parc Güell, les maisons de Gaudí. Entre la mer et la montagne, Barcelone offre des possibilités de balades et de baignades multiples. Ici, la vie ne s'arrête jamais ! Une pause est donc la bienvenue autour de tapas avant de repartir pour le quartier gothique. Sans plan, facile de se perdre dans

ses ruelles où les yeux sont occupés à observer les façades des habitations. Ensuite, pour rejoindre la mer depuis le centre, une balade sur les Ramblas permet de côtoyer les grands magasins, les petites échoppes en passant par le marché couvert si coloré !

Même si le soleil et la plage seront au rendez-vous, il serait dommage de ne pas en profiter en restant allongés sur une serviette ! Alors prends tes baskets, ton appareil photo et ton guide pour profiter au maximum de ce que cette merveilleuse ville propose.

Hébergement :

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse ou en camping.

Visites prévisionnelles :

La Sagrada Família
Parc Güell
PortAventura Park
Les Ramblas

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Le programme du séjour n'est pas définitif, il sera créé par l'équipe pédagogique. Voici un aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place.

La Sagrada Família:

Lorsque vous irez voir ce bâtiment, vous verrez le contraste de la couleur de la pierre entre l'avant et l'arrière de l'édifice. De plus, le style de construction actuel semble quelque peu différent entre les nouvelles et les anciennes parties.

Gaudí a joué un rôle actif dans la direction de la construction de la Sagrada Família jusqu'à sa mort en 1926. Il demandait souvent que le travail soit modifié et ajusté jusqu'à ce que ce soit exactement ce qu'il avait en tête. Cependant, de nos jours, en raison de la nature des dessins existants, son travail est partiellement ouvert à interprétation.



Le Parc Güell :

Le Parc Güell est le célèbre jardin public avec les mosaïques et la salamandre dans le quartier Gràcia de Barcelone, et certainement l'un des plus importants centres d'intérêt en terme de nombre de visiteurs et d'architecture à Barcelone. Ce parc féérique et mondialement connu de Gaudí a une superficie de 15 hectares.



Las Ramblas et la Boqueria :

La Boqueria est un célèbre marché situé à El Raval avec une entrée sur le marché depuis La Rambla. Vous pourrez y trouver une grande variété de fruits frais, légumes, noix et graines, des bonbons ainsi que de la viande, du poisson, du fromage et des produits laitiers. Cependant, même si vous ne cherchez pas à acheter quoi que ce soit sur le marché, une visite à part entière est justifiée afin d'apprécier l'atmosphère et d'admirer l'explosion de couleurs des fruits frais dans les étals.

Baignades à la plage de Llevant :

Comme son nom l'indique, il s'agit de la plage le plus à l'est du littoral de Barcelone. C'est aussi la plus récente étant donné que l'on ne peut y accéder que depuis 2006. Cette plage fait partie des espaces de loisir dont les citoyens et les visiteurs peuvent profiter.



PortAventura World:

Ouvert en 1995 et idéalement situé à 2 kilomètres des plages, il s'agit d'un des plus grands parcs européens, à une heure de Barcelone donc assez proche de la frontière sud-ouest française. De la Méditerranée à la Chine en passant par le Far West et la Polynésie, le parc PortAventura propose des attractions incontournables : à deux pas de la Grande Muraille de Chine, on a la tête en bas dans Dragon Khan, ou bien on peut partir en expédition sur les sommets de l'Himalaya avec Shambhala ! Pour les plus curieux, on enquête aux côtés du Détective Grover dans Street Mission, ou on s'aventure dans le mystérieux et surprenant Templo del Fuego !

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).



L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le transport s'effectue ensuite en avion ou en train depuis Lyon.

Sur place, le groupe se déplace avec les transports en commun locaux et à pied.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris dans notre auberge ou camping avant de débiter nos journées de découvertes. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.



ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

AVANT LE DÉPART

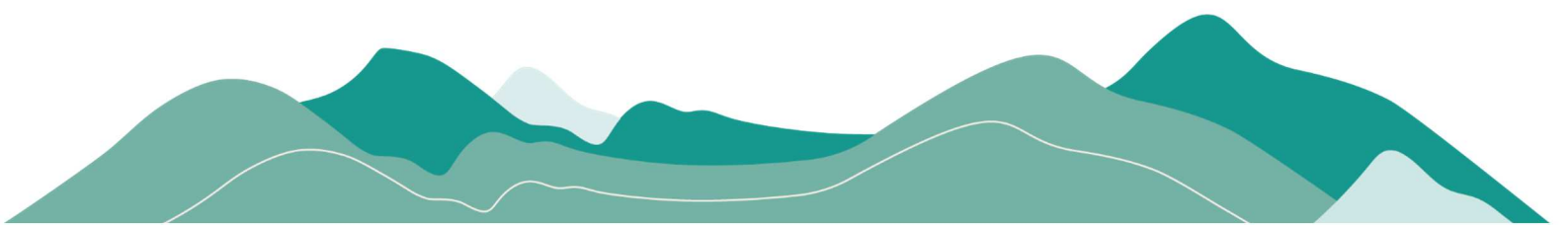
La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour sur votre espace personnel. Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS

A déposer sur l'espace client avant le 01/09/2025 :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie de l'Autorisation de Sortie de Territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

A remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)



TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampooing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	1
Shorts	3
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Coupe vent / Imperméable	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Baskets ou chaussures de marche	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Tapis de sol	1
AUTRES	

Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg. Il est conseillé de laisser de la place, dans le haut du sac à dos, afin d'y ajouter le matériel collectif, le jour du départ.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : / / /

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre

(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ;
Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein)
ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la
nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à
l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de
séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST)
ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans
l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »